



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 17 avril 2026

Séance ordinaire du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le sept avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent ayant donné procuration : Dorothée LORTHIOS à Bernard MOREL,

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Aline LAUTRIE a été désignée secrétaire de séance

20 - SUBVENTION A L'AAASC DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL 2024 – ACOMPTE 2

Madame WAGON fait part à l'assemblée que dans le cadre de la convention relative au Contrat Territorial Global pour l'année 2024, le Conseil Municipal a accordé le 9 avril 2024, comme chaque année, un acompte de 273 000 € représentant 70 % du montant annuel estimé.

Le montant a été versé à l'association en 2024.

Courant 2025, celle-ci a sollicité avec productions de bilans le solde de la subvention arrêté à 117 547 €.

Des justificatifs et explications ont été demandés à l'association afin de proposer à l'assemblée le versement de ce solde.

Dans l'attente de ces documents et réponses, pour éviter de mettre en difficulté financière l'association qui doit notamment assurer le versement de salaires, il est proposé, après avis du comptable de la ville, d'accorder un 2nd acompte de 90 000 €.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis sur le versement d'un second acompte du CTG à l'Association Aubysienne d'Animation Sociale et Culturelle à hauteur de 90 000 €,
- De prévoir le montant de cette dépense aux chapitre 65 et article 65748 du budget principal de la ville.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Emet un avis favorable sur le versement d'un second acompte du CTG à l'Association Aubyeoise d'Animation Sociale et Culturelle à hauteur de 90 000 €,

Accepte de prévoir le montant de cette dépense aux chapitre 65 et article 65748 du budget principal de la ville.


La Secrétaire de Séance



Aline LAUTRIE



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH